Proximum

Prox'infos : lettre d'informations

NEWS LETTER N°07 : Septembre 2008 www.proximum.org

La formation du trimestre

Le risque inondation concerne de nombreux territoires mais sa gestion relève essentiellement de la commune et particulièrement du maire.

Ce dernier intervient tout au long de la gestion du risque et doit donc maîtriser de nombreuses réglementations (urbanisme, police, environnement...)..

Contactez nous pour plus de renseignements.

Le Commentaires du trimestre

Par Virginie VERDIER-BOUCHUT SARL Proximum

Le maire au cœur de la gestion du risque inondation

Les derniers évènements météorologiques du début du mois de novembre ont rappelé dans certaines régions comme Rhône-Alpes ou Auvergne que le risque inondation ne doit jamais être oublié par les communes dites « à risque ».
En effet, les communes et plus particulièrement leur exécutif interviennent à tous les stades de la gestion du risque.
Le maire est compétent pour prévenir le risque inondation, informer les populations mais également organiser les secours et cela que sa commune soit ou non soumise à un plan de prévention du risque inondation (PPRI).

Les PPRI

Les PPR ont été institués par la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils ont été renforcés par la loi Bachelot du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Ils concernent à la fois : les zones directement exposées aux inondations ; les zones en amont du bassin, non exposées mais pouvant aggraver le risque.
Les objectifs affectés à ces plans sont nombreux. Il s'agit tout d'abord de délimiter les zones exposées aux risques ; mais aussi d'édicter sur ces zones des mesures d'interdiction ou des prescriptions vis-à-vis des constructions, ouvrages, aménagements existants ou futurs définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Enfin, ils devraient permettre de prendre des mesures sur l'existant, relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, ouvrages et espaces naturels, ou mis en culture.
Le PPRI est composé d'un dossier de présentation comportant des documents cartographiques et un règlement.
À ce jour, il reste encore beaucoup de PPRI à mettre en place ; si certains sont déjà approuvés (plus de 3000 selon l'Institut français d'environnement 2005), d'autres sont à ce jour uniquement prescrits (plus de 5000 selon l'IFEN).

Il est néanmoins important de noter que les communes non soumises à PPRI approuvés sont également tenues de lutter contre le risque inondation, et le maire se doit de mettre en œuvre les différents pouvoirs qui lui sont confiés.

Pouvoirs de police et prévention des inondations :

Le maire est titulaire de la police administrative, il doit assurer : le maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune.
Au titre de ses pouvoirs de police générale visés aux articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales, le maire doit prévenir par des précautions convenables les inondations et les ruptures de digues protégeant le territoire de sa commune. **En cas de danger grave et imminent,** le maire prescrit l'exécution de mesures de sûreté exigée par les circonstances, tels que des travaux. Il informe d'urgence le représentant de l'État dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites.

L'information des administrés : une obligation légale

Autre volonté du législateur avec la loi de 2003 : insister sur l'information des administrés pour mettre en place une véritable culture du risque.
L'information des administrés est assurée par les services de l'Etat (DDRM) mais également par la commune.
Le maire doit, conformément à l'article L.563-3 du code de l'environnement, implanter des repères de crue dans les zones inondables. Cette mesure anticipe les obligations communautaires nées de la Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. En effet, l'Union européenne oblige les Etats membres à recenser les

bassins hydrographiques et les zones côtières à risque au plus tard **le 22 décembre 2011** ; à déterminer pour chaque zone identifiée des cartes liées à la probabilité d'inondation (faible, moyenne ou forte), au plus tard pour **le 22 décembre 2013** ; à établir des plans de gestion des risques au plus tard **le 22 décembre 2015.**

De plus, dans les communes où existent notamment un Plan Particulier d'Intervention, un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles, le maire est tenu de réaliser un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), à partir des informations transmises par le préfet.
Il doit faire connaître au public son existence par un avis affiché à la mairie pendant deux mois au moins.

Enfin, selon l'article L. 125-2 du code de l'environnement, les maires des communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un P.P.R. doivent informer la population, **au moins une fois tous les deux ans,** sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune ; les mesures de prévention et de sauvegarde possibles ; les dispositions du P.P.R. ; les modalités d'alerte et d'organisation des secours etc…
Les moyens de procéder à cette information sont multiples et peuvent prendre la forme notamment de réunions publiques communales.

Le maire directeur des opérations de secours ?

L'article 16 de la loi du 13 août 2004 précise que : "La direction des opérations de
secours relève de l'autorité de police compétente en vertu des articles L. 2211- 1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales".Il s'agit en premier lieu du maire. Si la gravité de l'événement dépasse les capacités locales d'intervention, la gestion des opérations relève alors de l'autorité préfectorale. Mais il faut avoir à l'esprit que **le maire est le directeur des opérations de secours tant que le Préfet n'en prend pas la direction**, il agit alors en soutien de celui-ci.

Dans les communes concernées par un PPRNP ou par un PPI, un Plan communal de sauvegarde est obligatoire depuis la loi n ° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.
La loi précise dans son article 13, que ce plan "est arrêté par le maire de la commune" et que sa mise en œuvre "relève de chaque maire sur le territoire de sa commune". Il doit être compatible avec le plan Orsec départemental.
Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 fixe un délai de 2 ans pour l'élaborer, à compter de la date d'approbation du PPI ou du PPRNP ou à compter de la publication du présent décret.
Notons que qu'un Plan Intercommunal de Sauvegarde peut être établi en lieu et place du PCS.

Les responsabilités du maire en matière de lutte contre le risque inondation peuvent également être indirectes avec notamment tout ce qui est lié à l'urbanisme, qu'il s'agisse de planification ou d'autorisation.

Références juridiques :
Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ; Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

Attention, ça vient de sortir !!!

Textes législatifs

Loi n° 2008-643 du 1er juillet 2008 relative à l'organisation des transports scolaires en Ile-de-France (Loi n'appelant pas de décret d'application)

Loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire

Loi organique n° 2008-695 du 15 juillet 2008 relative aux archives du Conseil constitutionnel

Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives

Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République

Loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat

Loi n° 2008-758 du 1er août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi

Loi n° 2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement

Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie

Loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail

Loi n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire

Textes réglementaires

● Eau et milieux aquatiques

Décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008 relatif à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle ainsi qu'à celui des installations privatives de distribution d'eau potable JORF du 4 juillet 2008 p.10720 - NOR: DEVO0801300D

Décret n° 2008-720 du 21 juillet 2008 relatif à l'exercice du droit de pêche des riverains d'un cours d'eau non domanial JORF du 23 juillet 2008 p. 11824 - NOR: DEVO0807178D

Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments JORF du 29 août 2008 p. 13585 - NOR: DEVO0773410A

Décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade et des piscines JORF du 21 septembre 2008 p. 14638 - NOR: SJSP0814648D

● Environnement

Décret n° 2008-677 du 7 juillet 2008 relatif aux comités locaux d'information et de concertation et modifiant le code de l'environnement (partie réglementaire) JORF du 9 juillet 2008 p. 11014 - NOR: DEVP0800578D

Décret du 22 juillet 2008 portant prolongation du classement du parc naturel régional du Haut-Jura (régions Franche-Comté et Rhône-Alpes)
JORF du 24 juillet 2008 p. 11896 - NOR: DEVN0816009D

Décret du 22 juillet 2008 portant prolongation du classement du parc naturel régional de la Brenne (région Centre) JORF du 24 juillet 2008 p. 11896 - NOR: DEVN0814636D

Décret du 30 juillet 2008 portant classement du parc naturel régional du Vexin français (région Ile-de-France) JORF du 1 août 2008 p. 12316 - NOR: DEVN0811813D

Décret du 30 juillet 2008 portant classement du parc naturel régional du massif des Bauges JORF du 2 août 2008 p. 12391 - NOR: DEVN0806240D

Décret n° 2008-843 du 25 août 2008 relatif au Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles JORF du 27 août 2008 p. 13449 - NOR: IOCB0804161D

Décret du 9 septembre 2008 portant renouvellement de classement du parc naturel régional du Vercors (région Rhône-Alpes) JORF du 11 septembre 2008 p. 14103 - NOR: DEVN0818458D

● État civil

Décret n° 2008-800 du 20 août 2008 relatif à l'application du second alinéa de l'article 79-1 du code civil JORFdu 22 août 2008 p. 13145 - NOR: JUSC0811945D

Décret n° 2008-798 du 20 août 2008 modifiant le décret n° 74-449 du 15 mai 1974 relatif au livret de famille JORF du 22 août 2008 p. 13144 - NOR: JUSC0814488D

Arrêté du 20 août 2008 modifiant l'arrêté du 1er juin 2006 fixant le modèle de livret de famille JORF du 22 août 2008 p. 13145 - NOR: JUSC0817938A

● Fonction publique

Arrêté du 10 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 12 avril 2002 fixant le programme des matières pour les épreuves des concours externes et internes pour le recrutement des ingénieurs territoriaux
JORF du 20 août 2008 - NOR: IOCB0816153A

Décret n° 2008-693 du 11 juillet 2008 modifiant le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
JORF du 13 juillet 2008 - NOR: IOCB0813802D

Arrêté du 23 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale
JORF du 20 août 2008 - NOR: IOCB0817750A

Arrêté du 25 juillet 2008 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils d'orientation placés auprès des délégués interdépartementaux ou régionaux du Centre national de la fonction publique territoriale
JORF du 31 juillet 2008 - NOR: IOCB0814628A

Arrêté du 25 juillet 2008 fixant les modalités d'organisation des élections au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale
JORFdu 31 juillet 2008 - NOR: IOCB0814627A

Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 relatif à la formation des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) JORF du 3 août 2008 p. 12432 - NOR: MTSA0808110D

Décret n° 2008-797 du 20 août 2008 instituant une indemnité forfaitaire pour travail du dimanche ou d'un jour férié à certains agents de la fonction publique territoriale JORF du 22 août 2008 - NOR: IOCB0807213D

Décret n° 2008-830 du 22 août 2008 relatif au livret individuel de formation
JORF du 24 août 2008 - NOR: IOCB0810007D

Arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
JORFdu 30 août 2008 - NOR: BCFF0818058A

Décret n° 2008-964 du 16 septembre 2008 relatif aux modalités de prise en compte dans la retraite additionnelle de la fonction publique de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat JORF du 17 septembre 2008 - NOR: BCFF0815083D

Décret n° 2008-996 du 23 septembre 2008 modifiant le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 portant création d'un régime de retraites complémentaire des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques JORF du 24 septembre 2008 p. 14803 - NOR: BCFZ0821430D

● Finances locales

Arrêté du 10 juillet 2008 relatif à la modification des plans de comptes applicables aux services publics locaux industriels et commerciaux gérés selon la nomenclature M 49 JORF du 23 août 2008 p. 13236 - NOR: IOCB0817187A

● Police municipale

Décret n° 2008-993 du 22 septembre 2008 modifiant le décret n° 2000-276 du 24 mars 2000 fixant les modalités d'application de l'article L. 412-51 du code des communes et relatif à l'armement des agents de police municipale JORF du

23 septembre 2008 p. 14677 - NOR: IOCD0817800D

● **Sécurité**

Décret n° 2008-857 du 27 août 2008 précisant les modalités du concours apporté par les autorités organisatrices de transports collectifs de voyageurs aux actions de prévention de la délinquance et de sécurisation des personnels et des usagers JORF du 29 août 2008 p. 13577 - NOR: DEVT0756455D

● **Services publics**

Décret n° 2008-901 du 4 septembre 2008 relatif à la compensation financière de l'Etat au titre du service d'accueil JORF du 6 septembre 2008 p. 13964 - NOR: MENF0818874D

● **Transferts de compétences**

Décret n° 2008-791 du 20 août 2008 relatif aux modalités de transfert définitif des services ou parties de services déconcentrés de l'Etat qui participent à l'exercice des compétences transférées aux départements et aux régions par la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité et par les articles 51, 53 à 57, 65 et 72 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales JORF du 21 août 2008 p. 13097 - NOR: IOCB0809840D

Circulaires

● **Déconcentration**

Circulaire du 7 juillet 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'Etat JORF du 9 juillet 2008 p. 11009 - NOR: PRMX0816855C

● **Finances locales**

Circulaire du 4 juillet 2008 relative à l'application par les collectivités territoriales des règles communautaires de concurrence relatives aux aides publiques aux entreprises chargées de la gestion d'un service d'intérêt économique général (SIEG)

Circulaire du 7 juillet 2008 relative aux comptes administratifs des groupements de communes à fiscalité propre (exercice 2007)

Circulaire du 7 juillet 2008 relative aux comptes administratifs des communes de 10 000 habitants et plus (exercice 2007)

Circulaire du 7 juillet 2008 relative aux statistiques sur les finances départementales (exercice 2007)

Circulaire du 8 juillet 2008 relative aux comptes administratifs 2007 des régions

Circulaire du 22 juillet 2008 relative aux informations relatives aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en 2008 pour application différée.

● **Fonction publique**

Circulaire du 20 juin 2008 relative aux élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires, comités techniques paritaires et comités d'hygiène et de sécurité des collectivités territoriales et de leurs établissements publics JORFdu 19 juillet 2008 - NOR: IOCB0815194C

Circulaire du 16 juillet 2008 relative aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale – Modifications du décret du 15 février 1988 introduites par le décret du 24 décembre 2007

Circulaire du 29 juillet 2008 relative au relèvement, à compter du 1er juillet 2008, du seuil d'assujettissement à la contribution de solidarité

Nous contacter

- **Vous désabonner de cette lettre**